



Qui va aider les élèves pour leur orientation ?

L'orientation des élèves est présentée comme le pilier principal de la réforme du lycée....
Mais les conseillers d'orientation-psychologues et le réseau des CIO sont totalement absents de cette réforme !

Qui pour les remplacer ?

- **Les enseignants** dont les missions actuelles s'alourdissent du suivi et du conseil dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et du tutorat, en plus de l'évaluation : positionnement délicat et difficilement tenable ! S'ils résistent, **de nouveaux personnels « hybrides »** de Co-Psy, CPE et adjoint, précaires et formés en quelques jours, pourraient voir le jour, comme l'a imaginé le Recteur de Créteil avec les Responsables des Etudes.

- **Des organismes privés ou des associations** dont les intervenants n'auront pas la qualification de psychologue, soumis à des contrats dont le renouvellement dépendra de l'atteinte d'objectifs chiffrés. Parlera-t-on encore de conseil, ou plutôt de manipulation ? Au-delà du problème de la compétence professionnelle, car tout un chacun ne peut s'improviser « conseiller », quelles garanties d'indépendance auront les familles vis-à-vis des critères de performance fixés par les « payeurs » ? Quelle connaissance ces intervenants auront-ils des établissements, des élèves et de leur évolution ?

- **Les plateformes multimédia, les salons divers**, laissant croire que l'orientation est réductible à l'information ! L'élaboration du projet est bien plus complexe que l'accès à l'information. Elle a à voir avec la construction de l'identité, la formation de la personnalité, l'origine sociale, la confiance en ses capacités, le rapport aux études et à l'avenir, l'évolution des métiers et des formations.

Les enseignants de collège et lycée ont maintenant vocation à devenir les pivots essentiels de l'accompagnement de l'orientation : information, mise en œuvre du PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations) de la 5^{ème} à la Terminale, renseignement du livret de compétences (piliers 6 et 7), suivi, conseils, entretiens d'orientation à tous les niveaux (4^o, 3^o, 2^o, 1^o et Term.), suivi des procédures d'affectation (suivi des dossiers, AFFELNET et Admission-Post-Bac), Orientation Active en 1^o et Terminale.

Que deviendront les Co-Psy ? Et les CIO ?

On attend d'eux désormais qu'ils participent aux plateformes multimédia, animent des stands dans les foires ou les salons, fassent l'accueil des adultes et des jeunes sortis de l'Ecole sans diplôme sur des plateformes régionales multiservices dans lesquelles les CIO seront progressivement dilués.

Ils ne pourront donc plus assurer un travail régulier dans les établissements. Plus besoin de Co-Psy, personnels qualifiés pour faire un métier complexe au service des élèves, capables de relier aide à l'adaptation au collège et au lycée, contribution à la réussite de tous, élaboration et réalisation de projets ambitieux pour chacun ?

Depuis trois ans cinq départs en retraite de conseillers d'orientation-psychologues sur six ne sont pas remplacés, les rectorats tentent de fermer des CIO dans toutes les académies...

**Des conseillers d'orientation-psychologues,
plus nombreux, pour aider les élèves
à construire leur avenir !**

